

AIDE A LA PRESCRIPTION DU SUIVI PODOLOGIQUE POUR LES PATIENTS DIABETIQUES DE GRADES 2 ET 3

Comment prescrire un suivi podologique ? :

➤ Pour les patients grade 2 :

- « Bilan podologique initial et séances de soins de prévention des lésions des pieds d'un patient diabétique à risque de **grade 2**
Bon pour 4 séances pour l'année. »

➤ Pour les patients grade 3 :

- « Bilan podologique initial et séances de soins de prévention des lésions des pieds d'un patient diabétique à risque de **grade 3**
Bon pour 6 séances pour l'année. »

Le texte du Journal Officiel du 23 mai 2008 précise : « un patient diabétique présentant des pieds à risque de grade 2 ou 3 peut bénéficier de la prise en charge au cabinet du pédicure-podologue d'un forfait de prévention par période d'un an, sous réserve qu'il ait fait l'objet d'une prescription écrite du médecin traitant.

La facturation des séances de prévention n'est autorisée que si le pédicure-podologue fait état d'une formation spécifique en plus de sa formation initiale et si l'environnement d'exécution des soins est conforme au référentiel de moyens prévu à la convention nationale des pédicures-podologues, et défini par la profession. »

L'attestation d'un exercice en réseau de santé diabète, avec la formation attenante, est reconnue par la convention UNCAM-FNP comme un moyen de justifier cette formation spécifique.

(Référence Revue Professionnelle de santé publique « Réseaux diabète Juin 2008 N°36)